

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

maladies rares
Question écrite n° 25119

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Cottel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge du syndrome d'Arnold-Chiari. En France, cette maladie rare n'est traitée qu'à l'aide de médicaments qui permettent aux malades de les soulager de leurs douleurs. La craniectomie est une intervention chirurgicale pratiquée en France mais qui est très lourde et qui a des conséquences négatives sur le patient. En Europe et plus particulièrement, en Espagne, des spécialistes ont mis au point une nouvelle technique qui permet d'intervenir sur le filum terminal et non plus par craniectomie de décompression. Cette opération apparait comme la solution pour ces patients puisqu'elle assure une guérison totale sans séquelle invalidante. Aussi, il souhaiterait lui demander, si cette opération, réalisée uniquement en Espagne, pourrait être pris en charge par la sécurité sociale afin de permettre à tous ces patients atteints du syndrome d'Arnold-Chiari d'être guéris définitivement.

## Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Cottel

Circonscription: Pas-de-Calais (1re circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 25119

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 avril 2013, page 4295 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)